



RECAPITULATIF SALAIRES ENCADRANTS

Salaire NET - Période du 22 décembre 2018 au 2 janvier 2019

Prime « bon conducteur » de 30€ comprise

POSTES	SALAIRES NETS
Responsable de séjour de 11 à 12 vacanciers	670 € net + ancienneté
Responsable de séjour de 8 vacanciers	620 € net + ancienneté
Co-responsable en binôme	620 € net + ancienneté
Animateur	560 € net + ancienneté
Animateur de liaison (journées du 25 et 24/12/2018 non travaillées)	500 € net + ancienneté
Animateur suppléant	560 € net + ancienneté